

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1568

24 juin 2015

SOMMAIRE

Calumite S.A.	75235	Locre S.A.	75220
Caluxa S.à r.l.	75235	Logistikpark Rhein-Main S.à r.l.	75220
Chaufalux Consulting S.à r.l.	75235	Lola Communication SA	75220
Chifra S.A.	75235	Lombard Financial Investments S.A.	75221
Christep Promo S.à r.l.	75236	Luxemreal Holdings S.A.	75221
Christian Franck Autosport s.à r.l.	75236	LUXSECURITY Luxembourg S.A.	75221
Cloud Transition s.à r.l.	75264	LVS II Lux IV S.à r.l.	75221
Danubian Properties Luxembourg S.à r.l.	75236	Rawisa Investment S.A.	75223
DC Holdco	75237	Real Estate Bridel S.A.	75223
Dheune SA	75237	Recatoit S.A.	75224
Didogra s.a.	75237	RE Debt Strategy II S.A.	75223
Dolce & Piccante Sarl	75238	Regata S.A.	75234
Donner S.à r.l.	75238	Regata S.A.	75234
Dragonfly Finance III S.à r.l.	75238	REOF Management	75224
Duscholux S.A.	75239	RES 1 S.A.	75234
Egis Investment	75239	RJ Two S.à r.l.	75234
EPI 2 S.à r.l.	75253	Robe S.A.	75235
Equiton Investment S.A.	75239	Rock Ridge RE 32	75222
Eureka Real Estate	75260	Romane Productions	75222
Faroe Investments Swansea S.à r.l.	75242	T-C Lux Investments GP S.à r.l.	75245
Flex-Pack Luxembourg S.à r.l.	75241	Terra Spectrum S.A.	75252
Free Way S.P.R.L., succursale de Luxembourg	75242	TG Leasing (Lux) S.à r.l.	75252
Italfortune International Fund	75262	Vendôme Capital Properties Luxembourg S.A.	75253
Litoria S.A.	75218		

Litoria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 149.300.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh day of the month of April.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing at Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of “LITORIA S.A.”, a société anonyme incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 149.300, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on November 9th, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2386 of December 8th, 2009, and whose articles of incorporation have been amended for the last time on December 10th, 2010 pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, then notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 337 of February 19th, 2011 (the “Company”).

The meeting is opened with Mr. Julien Granger, private employee, professionally residing in Luxembourg, in the Chair.

The chairman designates as secretary Mrs. Julie Gillardin, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting designates as scrutineer Mr. Axel Butaije, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- As it appears from the attendance list, all one thousand (1,000) shares are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders declare having had full prior knowledge.

III.- That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1. Transfer of the registered office of the company from 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange to 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg;

2. Subsequent modification of the article 1 paragraph 4 of the articles of incorporation to put them in line with the resolution taken under the here-above point 1.;

3. Miscellaneous.

After duly considering each item of the agenda, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to change the registered office of the Company from 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, to 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Second resolution

The general meeting decides to amend paragraph 4 of article 1 of the Articles of Incorporation of the Company to reflect the above resolution which shall from now on read as follows:

Art. 1. (fourth paragraph). “The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-septième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «LITORIA S.A.», une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.300, constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2386 du 8 décembre 2009, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 337 du 19 février 2011.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Julien Granger, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Julie Gillardin, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Axel Butaije, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, la Présidente déclare et demande au notaire instrumentant de constater que:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il apparaît de cette liste de présence que l'ensemble des mille (1.000) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires déclarent avoir parfaite connaissance.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1 Transfert du siège social de 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange à 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg;

2 Modification subséquente de l'article 1 alinéa 4 des statuts de la Société pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède;

3 Divers.

Après avoir passé en revue les points à l'ordre du jour, l'assemblée générale a pris à l'unanimité es résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange à 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier l'alinéa 4 de l'article 1 des statuts de la Société pour refléter la résolution ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

Art. 1^{er}. (Quatrième alinéa). «Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des personnes comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes personnes comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, connues du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: J.GRANGER, J.GILLARDIN, A.BUTAIJE, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 28 avril 2015. Relation: DAC/2015/6935. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 29 avril 2015.

Référence de publication: 2015064083/108.

(150073322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Locre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 59.147.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 25 février 2015

Première résolution

L'Assemblée prend note de la démission de Messieurs Jean DE LEU DE CECIL et Frans COLRUYT Junior de leur poste d'Administrateur à effet au 25 février 2015.

Deuxième résolution

L'Assemblée coopte Monsieur Filip PAUWELS, demeurant à Galmaarden (B-1570), 6 Zwaanstraat en tant qu'Administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Jean DE LEU DE CECIL, démissionnaire.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de réduire le nombre des Administrateurs de 5 à 4.

Pour la société LOCRE S.A.

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015064084/18.

(150073687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Logistikpark Rhein-Main S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 1, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 177.524.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 29 avril 2015.

Référence de publication: 2015064085/10.

(150073223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Lola Communication SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3370 Leudelange, 5, Z.I. Grasbusch.

R.C.S. Luxembourg B 102.812.

La société a pris connaissance du changement d'adresse des administrateurs et du délégué à la gestion journalière comme suit:

Administrateurs:

1) Monsieur Laurent GRAAS

22, rue des champs

L - 3348 Leudelange

2) Monsieur Paulo CANDEIAS TOMAS

7, rue Abbé Jules Lemire

L - 4208 Esch-sur-Alzette

Délégué à la gestion journalière:

1) Monsieur Laurent GRAAS

22, rue des champs

L - 3348 Leudelange

Mandataire

Référence de publication: 2015064086/21.

(150073298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Lombard Financial Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 68.401.

—
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que le commissaire aux comptes, la société FIDUCIAIRE SEVE S.A., inscrite sous le numéro RCS B 82421 et ayant son siège social au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, a changé de dénomination en date du 14 juin 2013 et porte désormais la dénomination FIDUSEVE S.A.

Luxembourg, le 31 mars 2015.

Pour Lombard Financial Investments S.A.

Référence de publication: 2015064087/15.

(150073641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Luxemreal Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 116.265.

Le bilan et annexes pour la période du 1^{er} janvier au 31 octobre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015064098/10.

(150073258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

LUXSECURITY Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, 41A, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 160.991.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour Luxsecurity S.A.

Fideco S.A.

Référence de publication: 2015064099/12.

(150073257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

LVS II Lux IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 18.000,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 178.044.

—
EXTRAIT

En date du 20 avril 2015, l'associé unique de la Société a décidé de nommer Monsieur Dominique Le Gal, avec adresse professionnelle au 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg, en tant que gérant B avec effet au 17 avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Pour LVS II Lux IV S.à r.l.

Référence de publication: 2015064101/14.

(150073099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Rock Ridge RE 32, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 132.010.

Der Jahresabschluss vom 31 Dezember 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nuno Aniceto.

Référence de publication: 2015064265/10.

(150072760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Romane Productions, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 89e, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 140.805.

DISSOLUTION

L'an deux mil quinze, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Emmanuel ROGER, né le 14 juin 1975 à Dinan (France), demeurant au 7, rue du Francis Martin, F-33000 BORDEAUX,

Ici représentée par Madame Monique GOLDENBERG, employée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Laquelle procuration après avoir été signée «NE VARIETUR» par le Notaire instrumentant et les parties, restera ci-annexée pour être formalisée avec le présent acte.

Lequel comparant, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

Que le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée «ROMANE PRODUCTIONS», dont le siège social est situé à L-8308 Capellen, 89e, Parc d'Activités, constituée suivant acte reçu par Maître Anja HOLTZ, notaire alors de résidence à Wiltz, en date du 24 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 3 septembre 2008 numéro 2138, modifiée par un acte reçu par Maître Anja HOLTZ, notaire alors de résidence à Wiltz, en date du 4 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 30 septembre 2008 numéro 2380 inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B140.805 (ci-après la Société)

Que le capital social de la Société est de douze mille cinq cent euros (12 500,00 EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- €)

Que la Société ne possède pas d'immeuble, ni part d'immeuble.

Que le comparant, représentant l'intégralité du capital social, décide de prononcer et constater la dissolution de la Société avec effet au 31 décembre 2014.

Qu'il déclare avoir pleine connaissance des statuts et connaître parfaitement la situation financière de la Société.

Qu'il déclare être investi de tout l'actif de la Société et expressément prendre en charge tout passif échu et éventuellement encore à échoir la concernant.

Que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

Que décharge pleine et entière est donnée au gérant démissionnaire pour son mandat jusqu'à ce jour.

Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans à l'adresse suivante où toutes notifications peuvent leur être adressées: L-8308 Capellen, 89 e, Parc d'activités.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la Société.

Frais

Le montant des frais incombant au comparant en raison des présentes est estimé à 900 EUR.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Goldenberg, Anja Holtz.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 mars 2015 - EAC/2015/7177 - Reçu soixante-quinze euros= 75 €.-.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties pour servir à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 7 avril 2015.

Référence de publication: 2015064266/47.

(150073429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Rawisa Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 163.957.

Le bilan de la société au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015064267/12.

(150073782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

RE Debt Strategy II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 162.811.

Les comptes annuels au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 Avril 2015.

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015064268/11.

(150073624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Real Estate Bridel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1227 Luxembourg, 3, rue Bellevue.

R.C.S. Luxembourg B 119.063.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 3 octobre 2014, en son siège social, que:

- L'assemblée prend acte de la venue à expiration des mandats de tous les administrateurs ainsi que du Commissaire, et décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants:

* Monsieur Bertrand Michaud, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, au 3, rue Belle-Vue, L-1227;

* Monsieur Vincent Cormeau, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, au 3, rue Belle-Vue, L-1227;

* Madame Angèle Azzolin, employé privé, demeurant à Bridel, au 7, rue Henri Thill, L- 8157.

Les mandats de Messieurs Bertrand Michaud et Vincent Cormeau étant venus à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle tenue en l'année 2012, leurs mandats sont renouvelés pour une période de 6 ans chacun prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2018.

Le mandat de Madame Angèle Azzolin étant venu à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle tenue en l'année 2013, son mandat est renouvelé pour une période de 5 ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2018.

L'assemblée note que Monsieur Bertrand Michaud, également administrateur-délégué à la gestion journalière, demeure désormais professionnellement à Luxembourg, au 3, rue Belle-Vue, L-1227.

L'assemblée décide de nommer la société FLORES FINANCE S.A., ayant son siège social au 8, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 156.501, en tant que nouveau commissaire pour une période de 6 ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2020, en remplacement de REVCO ADVISORS S.A., dont le mandat a expiré.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 29 avril 2015.

Référence de publication: 2015064269/31.

(150073276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Recatoit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 8, Op d'Burrigplatz.

R.C.S. Luxembourg B 94.614.

Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015064270/10.

(150072799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

REOF Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 196.415.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third of April.

Before us Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

1) MASSENA LUXEMBOURG S.A., a public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 135.925,

here represented by Mr Victorien Hémerly, Avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 22 April 2015; and here represented by Mr Victorien Hémerly, Avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in London, on 22 April 2015.

2) Twenty Two Group Holding, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 177.414,

here represented by Mr Victorien Hémerly, Avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in London, on 22 April 2015.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "REOF Management" (the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), by the present articles of association and any agreement which may be entered into among the shareholders of the Company from time to time (the "Shareholders Agreement").

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may also act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entity.

2.5 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by (i) six thousand two hundred fifty (6,250) class A shares (the "Class A Shares") and (ii) six thousand two hundred fifty (6,250) class B shares (the "Class B Shares") (each a "Class"), with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

5.4 Any amount paid on an equity reserve account or share premium paid on a Class shall be attached to such Class and be exclusively reserved to the benefit of the holder(s) of such shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders representing three quarters of the rights owned by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. Meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital, provided however that at least one (1) holder of Class A Shares and one (1) holder of Class B Shares are present or represented.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (including at least one (1) holder of Class A Shares and one (1) holder of Class B Shares) (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by four (4) managers.

13.2 The board of managers shall be constituted of at least one (1) class A manager and one (1) class B manager, being understood that the class A managers shall be presented by the holder of Class A Shares and the class B managers shall be presented by the holders of Class B Shares.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 15. Convening meetings of the board of managers.

15.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

15.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

15.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 16. Conduct of meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

16.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

16.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

16.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

16.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least one class A manager and every class B managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

16.6 Decisions shall be taken by a majority vote of at least one class A manager and one class B manager present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

16.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 17. Minutes of the meeting of the board of managers. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by one (1) class A manager and every class B managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by one (1) class A manager and every class B managers.

Art. 18. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the joint signature of one (1) class A manager and every class B managers, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision

Art. 19. Auditor(s).

19.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

19.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

19.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

19.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

19.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 20. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 21. Annual accounts and allocation of profits.

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law, these articles of association and subject to the Shareholders Agreement, if any.

Art. 22. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable

reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation. In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

H. Final clause - Governing law

Art. 24. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on thirty-first of December two thousand fifteen.

2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares issued have been subscribed as follows:

- six thousand two hundred fifty (6,250) Class A Shares have been subscribed by MASSENA LUXEMBOURG S.A., aforementioned, for the price of six thousand two hundred fifty euro (EUR 6,250); and

- six thousand two hundred fifty (6,250) Class B shares have been subscribed by Twenty-Two Group Holding, aforementioned, for the price of six thousand two hundred fifty euro (EUR 6,250).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

Resolutions of the shareholders

The incorporating shareholders, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, have passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 2, rue d'Alsace, L-1017 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:

Class A managers:

(i) Mr Frank Noel-Vandenberghé, manager, born on 12 January 1957, in Calais, France and having his address at 7, avenue de la Grenade, 1207 Geneva, Switzerland;

(ii) Mr Patrick Montagne, manager, born on 6 November 1958, in Paris, France and having his address at 34 rue Tony Neuman, L 2247 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Class B managers:

(iii) Mr Daniel Rigny, manager, born on 20 September 1969, in Woippy, France and having his professional address at 4 Cavendish Square, London W1G 0PG, United Kingdom; and

(iv) Ms Marie Druinaud, manager, born on 4 August 1975 in Paris, France and having his professional address at 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quinze, le vingt-troisième jour d'avril

Par-devant nous, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

1) MASSENA LUXEMBOURG S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.925,

dûment représentée par M. Victorien Hémerly, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 22 avril 2015, et

2) TwentyTwo Group Holding, une société à responsabilité limitée (régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.414,

dûment représentée par M. Victorien Hémerly, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 22 avril 2015

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'ils souhaitent constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «REOF Management» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), par les présents statuts et tout pacte qui pourrait entrer en application entre les associés de la Société à un moment donné (le «Pacte d'Associés»).

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société a également la possibilité d'agir en tant qu'associé ou actionnaire à responsabilité illimitée ou limitée pour les dettes et les obligations de n'importe quelle entité luxembourgeoise ou étrangère.

2.5 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète

de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par (i) six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), (ii) six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B») (chacune une «Catégorie»), ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

5.4 Tout montant payé par apport en capitaux propres non rémunérés par des titres prime d'émission ou prime d'émission payée sur une Catégorie sera attachée à cette Catégorie et exclusivement réservée au bénéficiaire du(es) détenteur(s) de ces parts sociales

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants représentant les trois quarts des droits des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social, sous réserve, toutefois qu'au moins un (1) détenteur de Parts Sociales de Catégorie A et un (1) détenteur de Parts Sociales de Catégorie B soient présents ou représentés.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (incluant au moins un (1) détenteur de Parts Sociales de Catégorie A et un (1) détenteur de Parts Sociales de Catégorie B) (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance**Art. 13. Composition et pouvoirs du conseil de gérance.**

13.1 La Société doit être gérée par quatre (4) gérants.

13.2 Le conseil de gérance doit être composé d'au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B, étant entendu que les gérants de catégorie A devront être présentés par un détenteur de Parts Sociales de Catégorie A et que les gérants de catégorie B devront être présentés par un détenteur de Parts Sociales de Catégorie B.

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

15.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

15.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

15.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 16. Conduite des réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

16.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

16.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

16.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

16.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins un (1) gérant de catégorie A et tous les gérants de catégorie B sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance.

16.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix et par au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B présents ou représentés présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

16.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 17. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par un (1) gérant de catégorie A et tous les gérants de catégorie B. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par un gérant de catégorie A et tous les gérants de catégorie B.

Art. 18. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature conjointe d'un (1) gérant de catégorie A et tous les gérants de catégorie B, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 19. Commissaire(s) - réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

19.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

19.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

19.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

19.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

19.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice Social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

21.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

21.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

21.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi, aux présents statuts et sous réserves du Pacte d'Associés, le cas échéant.

Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

22.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation. En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette disso-

lution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente-et-un décembre deux mille quinze.

2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises ont été souscrites comme suit:

- six mille deux cent cinquante (6.250) Parts Sociales de Catégorie A ont été souscrites par MASSENA LUXEMBOURG S.A., susmentionnée, pour un prix de six mille deux cent cinquante euros (EUR 6.250); et

- six mille deux cent cinquante (6.250) Parts Sociales de Catégorie B ont été souscrites par Twenty-Two Group Holding, susmentionnée, pour un prix de six mille deux cent cinquante euros (EUR 6.250).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Résolutions des associés

Les associés fondateurs, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, ont adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 2, rue d'Alsace, L-1017 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérant pour une durée indéterminée:

Gérants de catégorie A:

(i) M. Frank Noel-Vandenberghe, gérant, né le 12 janvier 1957, à Calais, France et dont l'adresse est à 7, avenue de la Grenade, 1207 Genève, Confédération Helvétique;

(ii) M. Patrick Montagne, gérant, né le 6 novembre 1958, à Paris, France et dont l'adresse est à 34 rue Tony Neuman, L 2247 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

Gérants de catégorie B:

(iii) M. Daniel Rigny, gérant, né le 20 septembre 1969 à Woippy, France, et dont l'adresse professionnelle est au 4 Cavendish Square, Londres W1G 0PG, Royaume-Uni; et

(iv) Mme Marie Druinaud, gérante, née le 4 août 1975, à Paris, France, et dont l'adresse professionnelle est à 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. HEMERY, E. DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 27 avril 2015. Relation: DAC/2015/6894. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 29 avril 2015.

Référence de publication: 2015064273/526.

(150073749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

RES 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 161.398.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 avril 2014.
Référence de publication: 2015064274/10.
(150073065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Regata S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 21, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 144.702.

Extrait de la décision de l'actionnaire unique du 19 mars 2015

L'actionnaire unique accepte la démission de Mme Heike HEINZ de son mandat de commissaire aux comptes et nomme en son remplacement M. Alain MESTAT, né le 11 mars 1966 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 121 Avenue de La Faïencerie; L-1511 Luxembourg jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

REGATA S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015064271/14.

(150073296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Regata S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 21, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 144.702.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au Siège Social en date du 10 mars 2015

Les démissions de Mme Christine PECAL et M. Jean-Luc VIGNERON, administrateurs, pour des raisons personnelles de leurs mandats d'administrateurs sont acceptées et le nombre d'administrateurs sera réduit à un seul étant donné que l'intégralité des actions représentant le capital de la société est détenue par un seul actionnaire

Par conséquent, L'Administrateur Unique en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017 est:

- Armand VAN DORPE, né le 4 juillet 1950 à Hillegem (Belgique), demeurant au 21, Côte d'Eich, L - 1450 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

REGATA S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015064272/17.

(150073296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

RJ Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 168.015.

Les statuts coordonnés au 4 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015064277/11.

(150073755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Robe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 18, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 85.850.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/04/2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2015064278/12.

(150073401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Calumite S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, Zone Industrielle d'Esch-Schifflange.
R.C.S. Luxembourg B 17.961.

La liste des signatures autorisées a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 octobre 2012.

Référence de publication: 2015063756/10.

(150073521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Caluxa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 105.139.

Par décision prise par le gérant unique de la Société en date du 29 avril 2015:

Le siège social de la Société est transféré de son adresse actuelle, vers le 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, avec effet au 16/03/2015.

Luxembourg, le 29 avril 2015.

Signatures

Le gérant unique

Référence de publication: 2015063757/14.

(150073857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Chaufalux Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8211 Mamer, 113, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 178.000.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015063773/10.

(150072985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Chifra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 77.279.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015063774/10.

(150073546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Christep Promo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 74, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 139.697.

—
EXTRAIT

Il résulte de la cession des parts sociales intervenue le 3 avril 2015 que le capital est désormais détenu comme suit:

Mediview Real Estate Luxembourg S.A., établie et ayant son siège au 1, Place du Théâtre, L - 2613 Luxembourg, inscrit au Registre de commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 118.836, 1.250 parts sociales

Suite à cette cession, l'associé unique a accepté la démission de Monsieur Stephan SCHMIT, commerçant, né le 4 mai 1978 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-8079 Bertrange, 117a, rue de Leudelange de sa fonction de gérant technique de la Société.

Il n'y a dès lors plus qu'un seul gérant nommé pour une durée indéterminée.

L'adresse de ce dernier a changée:

- Ancienne adresse: L-9089 Ettelbruck, 130, rue Michel Weber

- Nouvelle adresse: L-9168 Mertzig, 12, rue Luuchtebiertg

La Société est dès lors valablement engagée en toutes circonstances par la signature unique de son gérant.

Enfin, suite à la décision du gérant unique de la société Christep Promo S.à r.l., le siège social a été transféré, avec effet au 15 avril 2015, de L-8079 Bertrange, 117A, rue de Leudelange à L-8080 Bertrange, 74, Route de Longwy.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Monsieur Christophe Von Roesgen

Gérant

Référence de publication: 2015063775/25.

(150073500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Christian Franck Autosport s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4448 Soleuvre, 20, rue Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 152.906.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015063776/11.

(150073215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Danubian Properties Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 132.672.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique

En date du 27 avril 2015, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société du 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Carsten SÖNS

Mandataire

Référence de publication: 2015063800/15.

(150073040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

DC Holdco, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 34.250,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 135.225.

—
Extrait des Résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 29 Avril 2015

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire que:

- Madame Laetitia Jolivald a démissionné de son mandat de gérant de classe B en date du 10 décembre 2014.
- Monsieur Smaïn Bouchareb, né le 19 août 1978 à Mulhouse (France), résidant professionnellement au 412 F route d'Esch, L-1030 Luxembourg, est nommé gérant de classe B avec effet au 10 décembre 2014, pour un mandat à durée illimitée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 avril 2015.

Référence de publication: 2015063801/16.

(150073626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Dheune SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 142.197.

—
Les comptes annuels au 30.06.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DHEUNE SA
Société Anonyme

Référence de publication: 2015063802/11.

(150073525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Didogra s.a., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 117.677.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 20 octobre 2014.

Résolution:

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de l'Administrateur unique, Monsieur Giorgio BIANCHI, demeurant professionnellement au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, ce dernier exercera ses fonctions jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2017.

L'Assemblée décide de nommer au poste de Commissaire aux Comptes, en remplacement de la société Fiduciaire Mevea Luxembourg S.à r.l., la société Acte Co. Limited, domiciliée au 5th Floor, Ritter House, Wickhams Cay II, Road Town, Tortola, British Virgin Islands et enregistrée au «Registrar of Corporate Affairs» sous le numéro 318227.

Le mandat du nouveau Commissaire aux Comptes aura échéance à l'Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra en 2017

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Giorgio BIANCHI
Administrateur unique

Référence de publication: 2015063803/20.

(150073268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Dragonfly Finance III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 196.213.

—
EXTRAIT

Il résulte du contrat de cession de parts sociales signé le 27 avril 2015 en présence de la Société entre Octopus Administrative Services Limited, une société en commandite par actions, gouvernée par les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 33, Holborn, GB - EC1 2HT, Londres, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Registre des sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 3974202, le cédant, et Famatown Finance Limited, une société à responsabilité limitée gouvernée par les lois de Chypre, ayant son siège social au John Kennedy, Iris House, 7th Floor, Flat/Office 740 B, CY-3106, Limassol, Chypre et enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Chypre sous le numéro HE 294555 («Famatown Finance Limited»), le cessionnaire, que l'associé unique de la Société est à présent Famatown Finance Limited.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015063793/19.

(150073725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Donner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 167.540.

—
L'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 3 avril 2015 a décidé d'accepter:

- la démission avec effet au 3 avril 2015 de Dominique Le Gal en qualité de gérant de la Société, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 3 avril 2015, composé comme suit:

- GS Lux Management Services S.à r.l., Gérant
- Marielle STIJGER, Gérant
- Sam AGNEW, Gérant
- Michael FURTH, Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Marielle Stijger

Gérant

Référence de publication: 2015063792/20.

(150072902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Dolce & Piccante Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3636 Kayl, 30, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 151.769.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour DOLCE & PICCANTE S.à r.l.

Fideco S.A.

Référence de publication: 2015063809/12.

(150072790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Duscholux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 18.516.

Bitte folgende Aenderungen im Handelsregister vornehmen.

- Die Fa. HRT Revision, L-8030 Strassen

Dauer des Mandates bis zur Generalversammlung im Jahre 2015

Bereitstellungsdatum: 30.06.2014

- Verwaltungsratsmitglied Anja Bock soll namentlich geändert werden auf Anja KLUMPP (Heirat)

Anja Klumpp.

Référence de publication: 2015063810/13.

(150073763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Egis Investment, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 114.801.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique, tenue le 23 janvier 2015

L'actionnaire unique a pris connaissance de la démission de Monsieur Pierre Ibarboure et de Monsieur Michel Bastick en tant que gérants de la société avec effet au 29 août 2014 et au 1^{er} décembre 2014 et décide de nommer en remplacement:

- Monsieur Abdallah Benhatta, en tant que gérant de classe A, né le 31 juillet 1968 à Mantes-la-Jolie et domicilié professionnellement au 15 avenue du centre 78286 Saint-Quentin-en-Yvelines.

- Madame Claire Gazdag, en tant que gérant de classe B, née le 24 janvier 1965 à Sainte-adresse et domiciliée au 15 avenue du centre 78286 Saint-Quentin-en-Yvelines.

A l'issue de cette date le conseil de gérance se compose comme suit:

- Rik Joosten gérant de classe A

- Abdallah Benhatta gérant de classe A

- Claire Gazdag gérant de classe B

- Patrice Cahagne gérant de classe B

Luxembourg, le 29 avril 2015.

Référence de publication: 2015063816/20.

(150073420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Equiton Investment S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8308 Capellen, 89B, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 145.469.

L'an deux mil quinze, le dix-huit mars.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Equiton Investment S.A.», avec siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, actuellement dénoncé, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 145.469,

constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 20 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 800 du 14 avril 2009,

modifiée une seule et unique fois suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 septembre 2011, publié audit Mémorial C, numéro 2845 du 22 novembre 2011.

L'Assemblée est ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Monsieur Julien DEMELIER-MOERENHOUT, juriste, demeurant professionnellement à Hesperange,

Qui désigne comme secrétaire Madame Babsi SINNES, employée, demeurant professionnellement à Hesperange,

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Fabio GASPERONI, employé, demeurant professionnellement à L-8308 Capellen, 89B, rue Pafebruch.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

1.- Transfert du siège social de la société vers L-8308 Capellen, 89B, rue Pafebruch, et modification de l'article afférent des statuts.

2.- Acceptation de la démission de Messieurs René Beltjens et Valery Beuken ainsi que de la société BOURG INTERNATIONAL LTD en qualité de membres du conseil d'administration et décharge pour l'exécution de leurs mandats.

3.- Décision de modifier le nombre minimum des administrateurs de trois à un, au cas où la société n'aurait qu'un seul actionnaire, et modification subséquente des articles 5 et 6 des statuts de la Société.

4.- Nomination de Monsieur Oliver DONAGHER, né à Donegal (Irlande), le 15 novembre 1975, demeurant professionnellement à CH-1203 Genève (Suisse), 30, rue de St-Jean, en qualité d'administrateur unique, et fixation de la durée de son mandat.

5.- Acceptation de la démission de EUROFID S.à r.l. en qualité de commissaire aux comptes et décharge pour l'exécution de son mandat.

6.- Nomination de la société anonyme CAC Luxembourg SA, en qualité de nouveau commissaire aux comptes et fixation de la durée de son mandat.

7.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur le point de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de fixer le siège social de la Société à L-8308 Capellen, 89B, rue Pafebruch et de modifier l'article 1^{er} alinéa 2 des statuts comme suit:

« **Art. 1^{er} . (alinéa 2).** Le siège social de la société est établi à Capellen.»

Deuxième résolution

L'assemblée accepte les démissions de Messieurs René Beltjens et Valery Beuken, ainsi que de la société BOURG INTERNATIONAL LTD, en qualité de membres du conseil d'administration et leur donne pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le nombre minimum des administrateurs de trois à un, au cas où la société n'aurait qu'un seul actionnaire, et de modifier en conséquence les articles 5 et 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 5.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Toutefois lorsque la Société est établie par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révoquables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.»

« **Art. 6.** Le conseil d'administration, ou le cas échéant l'administrateur unique, a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration, ou le cas échéant l'administrateur unique, est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration, ou le cas échéant l'administrateur unique, déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, en cas de pluralité d'administrateurs, et en cas d'administrateur unique par la signature individuelle de cet administrateur.».

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer en qualité d'administrateur unique:

- Monsieur Oliver DONAGHER, né à Donegal (Irlande), le 15 novembre 1975, demeurant professionnellement à CH-1203 Genève (Suisse), 30, rue de St-Jean.

Le mandat de l'administrateur unique expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2021.

Cinquième résolution

L'assemblée accepte la démission de EUROFID S.à r.l. en qualité de commissaire aux comptes et lui donne décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

Sixième résolution

L'assemblée nomme en qualité de nouveau commissaire aux comptes la société anonyme CAC Luxembourg SA, établie et ayant son siège social à L-8308 Capellen, 89B, rue Pafebruch, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 188.175.

Le mandat de commissaire aux comptes expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2021.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 16.00 heures.

Dont procès-verbal, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Demelier-Moerenhout, Sinnes, Gasperoni, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 1^{er} avril 2015. Relation: 1LAC/2015/10151. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 18 avril 2015.

Référence de publication: 2015063852/116.

(150073005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Flex-Pack Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9944 Beiler, 26, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 91.548.

Auszug aus dem Protokoll der Außerordentlichen General Versammlung vom 31. März 2015

Folgendes wurde einstimmig beschlossen:

- Herr Josef WILBERS, geboren am 5. März 1961 in Kevelaer (D), wohnhaft in D-47652 Weeze, Brückerhöfe 3, wird mit sofortiger Wirkung von seinem Mandat als alleiniger Geschäftsführer abberufen.

- Herr Uwe NEULAND, geboren am 30. Mai 1959 in Dinslaken (D), wohnhaft in D-46562 Voerde, Langenhorster Weg 6, wird mit sofortiger Wirkung und auf unbefristete Dauer zum alleinigen Geschäftsführer ernannt.

Der alleinige Geschäftsführer vertritt und verpflichtet die Gesellschaft, in allen Belangen, durch seine alleinige Unterschrift.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 29. April 2015.
Für Flex-Pack Luxembourg, S.à r.l.
 FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2015063882/19.

(150073698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Free Way S.P.R.L., succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.
 R.C.S. Luxembourg B 168.674.

—
FERMETURE D'UNE SUCCURSALE

Extrait du Procès-verbal des décisions des actionnaires de FREE WAY sprl tenue au siège social le 22 mars 2015

Résolutions

La société Free Way SPRL, inscrite au RC d'Anvers sous le numéro 0864.408.075, approuve la clôture et la fermeture définitive de la succursale luxembourgeoise dénommée Free Way S.P.R.L., succursale de Luxembourg et enregistrée auprès du RCS sous le numéro B 168 674 avec effet au 30 juin 2014.

FREE WAY sprl
Les associés

Référence de publication: 2015063883/15.

(150073493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Faroe Investments Swansea S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 4.920.164,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.
 R.C.S. Luxembourg B 195.817.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty fourth day of April,
 Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Faroe Investments Holdco S.à r.l, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of GBP 24,076,616.- (twenty-four million seventy-six thousand six hundred sixteen pounds sterling) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) (the RCS) under number B 195310 (the Shareholder),

hereby represented by Valérie FAGNANT, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg on 23 April 2015,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholder, represented as stated above, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of Faroe Investments Swansea S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of GBP 5,349,491.- (five million three hundred forty-nine thousand four hundred ninety-one pounds sterling), registered with the RCS under number B 195817 and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 27 March 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by deed of the undersigned notary dated 21 April 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party, through its proxyholder, declared and requested the undersigned notary to state that:

A. The entire issued share capital represented by 5,349,491 (five million three hundred forty nine thousand four hundred ninety one) shares is held by the Shareholder.

B. The Shareholder is represented by proxy so that all shares in issue in the Company are represented at this extraordinary decision of the Shareholder so that the decisions can be validly taken on all the items of the below agenda.

C. The agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. (a) Decrease of (i) the share capital of the Company by an amount of GBP 429,327.- (four hundred twenty-nine thousand three hundred twenty-seven pounds sterling) so as to reduce it from its current amount of GBP 5,349,491.- (five million three hundred forty-nine thousand four hundred ninety-one pounds sterling) to an amount of GBP 4,920,164.- (four million nine hundred twenty thousand one hundred sixty-four pounds sterling) by way of the cancellation of 429,327 (four hundred twenty-nine thousand three hundred twenty-seven) ordinary shares (the Cancelled Shares), having a nominal value of GBP 1.- (one pound sterling) each, representing an aggregate nominal value of GBP 429,327.- (four hundred twenty-nine thousand three hundred twenty-seven pounds sterling) and (ii) the share premium by an amount of GBP 0.63 (sixty-three pence), and as a result thereof (b) reimbursement to the Shareholder of an aggregate amount of GBP 429,327.63 (four hundred twenty-nine thousand three hundred twenty-seven pounds sterling and sixty-three pence).

2. As a consequence, amendment of the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association as follows to reflect the share capital decrease proposed above:

“ **Art. 6. Subscribed capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at GBP 4,920,164.- (four million nine hundred twenty thousand one hundred sixty-four pounds sterling), represented by 4,920,164 (four million nine hundred twenty thousand one hundred sixty-four) ordinary shares having a nominal value of GBP 1.- (one pound sterling) each.”

3. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the changes proposed above with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of Lone Star Capital Investments S.à r.l., to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the Cancelled Shares in the share register of the Company and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

This having been declared, the Shareholder, represented as stated above, then asked the undersigned notary to record its resolutions as follows:

First resolution

The Shareholder resolves to:

(a) decrease (i) the share capital of the Company by an amount of GBP 429,327.- (four hundred twenty-nine thousand three hundred twenty-seven pounds sterling)

to reduce it from its current amount of GBP 5,349,491.- (five million three hundred forty-nine thousand four hundred ninety-one pounds sterling) represented by 5,349,491 (five million three hundred forty-nine thousand four hundred ninety-one) ordinary shares, having a nominal value of GBP 1.- (one pound sterling) each,

to an amount of GBP 4,920,164.- (four million nine hundred twenty thousand one hundred sixty-four pounds sterling), represented by 4,920,164 (four million nine hundred twenty thousand one hundred sixty-four) ordinary shares, having a nominal value of GBP 1.- (one pound sterling) each,

by way of the cancellation of 429,327 (four hundred twenty-nine thousand three hundred twenty-seven) ordinary shares, having a nominal value of GBP 1.- (one pound sterling) each, representing an aggregate nominal value of GBP 429,327.- (four hundred twenty-nine thousand three hundred twenty-seven pounds sterling)

and (ii) the share premium by an amount of GBP 0.63 (sixty three pence), and as a result thereof,

(b) reimburse to the Shareholder an aggregate amount of GBP 429,327.63 (four hundred twenty-nine thousand three hundred twenty-seven pounds sterling and sixty-three pence).

As a consequence of the above-resolved share capital decrease, the Shareholder now holds 4,920,164 (four million nine hundred twenty thousand one hundred sixty-four) ordinary shares of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association, which English version shall be henceforth reworded as follows:

“ **Art. 6. Subscribed capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at GBP 4,920,164.- (four million nine hundred twenty thousand one hundred sixty-four pounds sterling), represented by 4,920,164 (four million nine hundred twenty thousand one hundred sixty-four) ordinary shares having a nominal value of GBP 1.- (one pound sterling) each.”

Third resolution

The Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the changes resolved above and hereby empower and authorise any manager of the Company and/or any employee of Lone Star Capital Investments S.à r.l., to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the Cancelled Shares in the share register of the Company and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre avril,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

A COMPARU:

Faroe Investments Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de GBP 24.076.616,- (vingt-quatre millions soixante-seize mille six cent seize livres sterling) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le RCS) sous le numéro B 195310 (l'Associé),

ici représentée par Valérie FAGNANT, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, le 23 avril 2015,

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de Faroe Investments Swansea S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, au capital social de GBP 5.349.491,- (cinq millions trois cent quarante-neuf mille quatre cent quatre-vingt-onze livres sterling), immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 195817, et constituée selon un acte du notaire instrumentaire, daté du 27 mars 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 21 avril 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

A. La totalité du capital social, représentée par 5.349.491 (cinq millions trois cent quarante-neuf mille quatre cent quatre-vingt-onze) parts sociales, est détenu par l'Associé.

B. L'Associé est représenté en vertu d'une procuration de sorte que toutes les parts sociales émises par la Société sont représentées à cette décision extraordinaire de l'Associé et toutes les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour ci-après.

C. L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour

1. (a) Réduction (i) du capital social de la Société par un montant de GBP 429.327,- (quatre cent vingt-neuf mille trois cent vingt-sept livres sterling) afin de le réduire de son montant actuel de GBP 5.349.491,- (cinq millions trois cent quarante-neuf mille quatre cent quatre-vingt-onze livres sterling) à un montant de GBP 4.920.164,- (quatre millions neuf cent vingt mille cent soixante-quatre livres sterling), par voie d'annulation de 429.327 (quatre cent vingt-neuf mille trois cent vingt-sept) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Annulées), ayant une valeur nominale de GBP 1,- (une livre sterling) chacune, représentant une valeur nominale globale de GBP 429.327,- (quatre cent vingt-neuf mille trois cent vingt-sept livres sterling) et (ii) du compte de prime d'émission par un montant de GBP 0,63 (soixante-trois pence), et ainsi (b) remboursement à l'Associé d'un montant total de GBP 429.327,63 (quatre cent vingt-neuf mille trois cent vingt-sept livres sterling et soixante-trois pence);

2. En conséquence, modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société comme suit afin de refléter l'augmentation de capital proposée ci-dessus:

« **Art. 6. Capital Social Souscrit.** Le capital social est fixé à GBP 4.920.164,- (quatre millions neuf cent vingt mille cent soixante-quatre livres sterling) représenté par 4.920.164 (quatre millions neuf cent vingt mille cent soixante-quatre) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de GBP 1,- (une livre sterling) chacune.»

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements proposés ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou tout employé de Lone Star Capital Investments S.à r.l., afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Parts Sociales Annulées dans le registre de parts sociales de la Société et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé représenté comme indiqué ci avant, a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide de:

(a) réduire (i) le capital social de la Société, par un montant de GBP 429.327,- (quatre cent vingt-neuf mille trois cent vingt-sept livres sterling)

afin de le réduire de son montant actuel de GBP 5.349.491,- (cinq millions trois cent quarante-neuf mille quatre cent quatre-vingt-onze livres sterling), représenté par 5.349.491 (cinq millions trois cent quarante-neuf mille quatre cent quatre-vingt-onze) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de GBP 1,- (une livre sterling) chacune,

à un montant de GBP 4.920.164,- (quatre millions neuf cent vingt mille cent soixante-quatre livres sterling) représenté par 4.920.164 (quatre millions neuf cent vingt mille cent soixante-quatre) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de GBP 1,- (une livre sterling) chacune,

par voie d'annulation de 429.327 (quatre cent vingt-neuf mille trois cent vingt-sept) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de GBP 1,-(une livre sterling) chacune, représentant une valeur nominale globale de GBP 429.327,- (quatre cent vingt-neuf mille trois cent vingt-sept livres sterling)

et (ii) du compte de prime d'émission par un montant de GBP 0,63 (soixante-trois pence), et ainsi,

(b) rembourser à l'Associé un montant global de GBP 429.327,63 (quatre cent vingt-neuf mille trois cent vingt-sept livres sterling et soixante-trois pence).

Suite à la réduction de capital décidée ci-dessus, l'Associé détient maintenant 4.920.164 (quatre millions neuf cent vingt mille cent soixante-quatre) parts sociales ordinaires de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, l'Associé décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital Social Souscrit.** Le capital social est fixé à GBP 4.920.164,- (quatre millions neuf cent vingt mille cent soixante-quatre livres sterling) représenté par 4.920.164 (quatre millions neuf cent vingt mille cent soixante-quatre) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de GBP 1,- (une livre sterling) chacune.»

Troisième résolution

L'Associé décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et/ou tout employé de Lone Star Capital Investments S.à r.l., afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Parts Sociales Annulées dans le registre de parts sociales de la Société ainsi que (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point dans le registre de parts sociales de la Société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: V. Fagnant et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 27 avril 2015. 2LAC/2015/9039. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2015.

Référence de publication: 2015063876/185.

(150073579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

T-C Lux Investments GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 196.401.

— STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the ninth day of April.

Before Maître Marc Loesch, notary public residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

TH RE Group Holdings Limited, a company duly incorporated under the laws of the England and Wales, having its registered office at 201 Bishopsgate, London, EC2M 3BN, United Kingdom and registered with the UK Companies House under number 8610430.

The founder is here represented by Me Philippe Harles, lawyer, residing professionally Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on April 8, 2015.

The before said proxy, being initialled ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a «société à responsabilité limitée», which its declares to incorporate.

Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company (the «Company»), governed by the present articles of association and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies (the “Law”), of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and the present articles of association.

At any moment, the sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the general meeting of shareholders.

Art. 2. The Company is incorporated under the name of T-C Lux Investments GP S.à r.l..

Art. 3. The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; the Company may issue fixed or variable interest or equity linked securities or any other form of financial instruments; the Company may grant to enterprises in which the Company has an interest, or to enterprises which belong to the same group of enterprises as the Company, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company may also act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entity.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association of the Company.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one euro (EUR 1) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with. The manager(s) will in particular have the capacity to open bank accounts, delegate authorized signers and sign accept any documentation in relation to cash management services.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remuneration of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the manager's meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings. However, the holding of a meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

In case of resolution amending the articles of association duly taken by circular way, the votes shall be counted and the result of the vote shall be drawn up by the notarial minute, the whole by and at the request of the management or by any other duly authorised person delegated by the management.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the Law.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st of each year.

Art. 17. Each year, as of December 31st, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by the one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1 shall apply in so far as these articles of association do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2015.

Payment - Contributions

The articles of association of the Company having thus been drawn, TH RE Group Holdings Limited, prenamed, sole founder of the Company, represented as stated above, declared to subscribe for all the twelve thousand five hundred (12,500) shares of T-C Lux Investments GP S.à r.l. with a nominal value of one euro (EUR 1) each and to make payment in full of the nominal value of each of such share by a contribution in cash for a total amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500).

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an unlimited duration:

- Mr. Willem Van Rooyen, manager, born on 28 July 1975 in Rotterdam, Netherlands, with professional address at 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and

- Mr. John Sutherland, manager, born on 2 December 1964 in Lower Hutt, New Zealand, with professional address at 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The Company is bound by each manager according to the article eleven of the articles of association of the Company.

2) The company shall have its registered office at 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, said proxyholder signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le neuf avril.

Par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

Comparaît:

TH RE Group Holdings Limited, une société dûment constituée sous les lois d'Angleterre, ayant son siège social à 201 Bishopsgate, Londres EC2M 3BN, Angleterre et immatriculée auprès du registre anglais des sociétés sous le numéro 8610430.

Le fondateur ici représenté par Maître Philippe Harles, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 8 avril 2015.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par les présents statuts et les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi») et du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé unique peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère initial unipersonnel de la Société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera T-C Lux Investments GP S.à r.l..

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur; la Société peut émettre des titres à intérêt fixe ou variable, des titres liés à des fonds propres ou tous autres instruments financiers; la Société peut octroyer aux entreprises dans laquelle la Société a un intérêt ou à toute entreprise appartenant au même groupe que la Société, tous concours, prêts, avances ou garanties, afin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société a également la possibilité d'agir en tant qu'associé ou actionnaire à responsabilité illimitée ou limitée pour les dettes et les obligations de n'importe quelle entité luxembourgeoise ou étrangère.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'un euro (EUR 1) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décision.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article ont été respectés. Le(s) gérant(s) auront en particulier le pouvoir d'ouvrir des comptes bancaires, de déléguer les signatures autorisées et de signer et accepter tout document en relation avec les services de gestion de trésorerie.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par le Loi ou les statuts de la Société seront de la compétence du gérant et, en cas de pluralité des gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité des gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité des gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions de conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télex ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale.

Toutefois, la tenue d'une assemblée générale n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg où à tout autre endroit que la gérance déterminera.

En cas de décision modificative des statuts prise par voie circulaire, les votes émis seront dépouillés et le résultat du scrutin fera l'objet d'un procès-verbal établi par acte notarié, le tout par et à la requête de la gérance ou de toute autre personne à ce déléguée par la gérance.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la Loi.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établit le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes les dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau et transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata de leur participation dans le capital social de la société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les passifs et actifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir 31 décembre 2015.

Libération - Apports

La partie comparante TH RE Group Holdings Limited, prénommée, seul fondateur de la Société, ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire au nom et pour le compte de TH RE Group Holdings Limited toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de T-C Lux Investments GP S.à r.l. d'une valeur nominale de EUR un euro (EUR 1) chacune, par un apport en numéraire pour un montant total de (douze mille cinq cents euros (EUR 12.500)).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ à mille quatre cents euros (EUR 1.400).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée illimitée:

- M. Willem Van Rooyen, né le 28 juillet 1975 à Rotterdam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. John Sutherland, né le 2 décembre 1964 à Lower Hutt, Nouvelle Zélande, avec adresse professionnelle au 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

La société est engagée par chaque gérant conformément à l'article onze des statuts.

2) Le siège social de la Société est établi au 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Harles, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 22 avril 2015. GAC/2015/3403. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 29 avril 2015.

Référence de publication: 2015064357/352.

(150073400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Terra Spectrum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 21, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 192.376.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 13 avril 2015

L'actionnaire unique prend connaissance de la démission de Monsieur Paolo BETTIOL de ses fonctions d'administrateur unique de la Société.

Par conséquent, l'actionnaire unique nomme Madame Florence BOUQUARD, née le 20 juin 1973 à Besançon (France), demeurant professionnellement à 21 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg., à la fonction d'administrateur unique de la Société.

Le mandat du nouvel administrateur prendra fin à l'assemblée générale devant statuer sur les comptes annuels de l'exercice 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015064375/16.

(150073631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

TG Leasing (Lux) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.267.

EXTRAIT

Suite aux résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 3 décembre 2014, Monsieur Alan Botfield, né le 22 décembre 1970 à Stirling, United Kingdom, résidant professionnellement au 51 avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, a été nommé gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Veuillez noter que Madame Nina Kleinbongartz a démissionné de sa fonction de gérant de la Société en date du 14 janvier 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015064376/18.

(150073395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Vendôme Capital Properties Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 188.031.

Les statuts coordonnés au 22/04/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/04/2015.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2015064420/12.

(150073761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

EPI 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 196.423.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the tenth day of April.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

EPI 1 S.à r.l., a limited liability company, incorporated and existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, in process to be registered with Luxembourg Trade and Companies Register, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, represented by its sole manager, Luxembourg Corporation Company S.A., existing under the laws of Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B37974, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg,

itself represented by Tessy BODEVING, private employee, professionally residing in Diekirch, pursuant to proxy dated 9th April 2015 (such proxy to be registered together with the present deed).

The appearing party, acting in the above stated capacity, have requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company EPI 2 S.à r.l. ("société à responsabilité limitée") which is hereby established as follows:

Art. 1. Name. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "EPI 2 S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the Board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the Board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of managers.

Art. 5. Share Capital. The issued share capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand and five hundred euro) divided into 12,500 (twelve thousand and five hundred) shares with a par value of EUR 1.- (one euro) each.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The premium account shall constitute a distributable reserve and may notably be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Distributable reserve accounts may be set up to record contributions to the Company made by existing shareholders without issuance of shares. Such reserve shall constitute a distributable reserve and may notably be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Transfer of shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders (the “Managers”).

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The Managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (*ad nutum*) at any time. The general meeting of shareholders may decide to appoint Managers of two different classes, being class A Managers (the “Class A Managers”) and class B Managers (the “Class B Managers”). Any such classification of Managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the Managers be identified with respect to the class they belong.

In the case of more than one manager, the Managers constitute a board of Managers (the “Board of Managers”). Any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the Board of Managers by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

The Board of Managers shall meet upon call by any manager. Notice of any meeting shall be given by letter, cable, telegram, telephone, facsimile transmission, telex or e-mail advice to each manager at least 24 hours before the meeting, except in the case of an emergency, in which event a twelve hours notice shall be sufficient. The convening notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or e-mail of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

A duly called meeting of the Board of Managers shall be duly quorate if at least a majority of the Managers are present or represented, provided that at least two of the Managers shall be participating in such meeting from Luxembourg. Decisions of the Board of Managers are validly taken by the approval of the majority of the Managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) any resolutions of the Board of Managers may only be validly taken if approved by the majority of Managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The Board of Managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution.

Resolutions of the Board of the Managers will be recorded in minutes signed by any manager of the Company.

Managers' resolutions, including circular resolutions, shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

Vis-à-vis third parties the manager or each manager (in the case of a Board of Managers) has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company. The Company will be bound by the individual signature of anyone of the manager(s) or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by anyone of the Managers.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Manager(s) and Class B Manager(s), the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

Art. 8. Liability Managers. The Managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Art. 9. Decision by shareholders. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly participate in written resolutions and act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as set out herein or to the extent mandatory as prescribed by Luxembourg company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing shareholders taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another; the participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by the Board of Managers by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (i) a majority of the shareholders (ii) representing at least three quarters of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on 1 June at 11.00 a.m. of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting year. The accounting year begins on 1st January and ends on 31st December of the each year.

Art. 12. Annual accounts. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the Board of Managers.

Art. 13. The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 14. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the Board of Managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account (if any) may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 15. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 16. If, and as long as one member holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 17. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party have subscribed and entirely paid-up the following shares:

Subscriber	Number of shares	Payments (euro)
EPI 1 S.à r.l.	12,500	12,500.-
Total:	12,500	12,500.-

Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand one hundred Euros (€ 1,100,-).

Extraordinary general meeting

The shareholders have forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg
2. The following persons are named as managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

1. Luxembourg Corporation Company S.A., existing under the laws of Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B37974, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

2. Breitling Frank Alexander, born on 17 May 1971 in Calw (Germany), with professional address at 33 Grosvenor Place, 5th Floor London SW1X7HY United Kingdom;

3. Lonquich Christian Günter, born on 5 April 1978 in Trier (Germany), with professional address at 33 Grosvenor Place, 5th Floor London SW1X7HY United Kingdom.

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December, 2015.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said persons appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le dixième jour du mois d'avril.

Par devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-duché du Luxembourg,

A comparu:

EPI 1 S.à r.l., société de droit luxembourgeois, pas encore enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg, représentée par sa gérante unique, Luxembourg Corporation Company S.à r.l., société de droit luxembourgeois, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B37974, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg,

elle-même représentée par Tessy Bodeving, employée privée, demeurant professionnellement à Diekirch en vertu de procuration datée du 9 avril 2015 (cette procuration étant enregistrée avec le présent acte).

Laquelle comparante agissant ès-qualités a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée EPI 2 S.à r.l. qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Nom. Il est formé par la comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associées, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «EPI 2 S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le Conseil de Gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le Conseil de Gérance.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à EUR 12.500.- (douze mille cinq cent euros) divisé en 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

En plus du capital social, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le compte prime d'émission constitue une réserve distribuable et peut être utilisé notamment pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gestion. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non (le «Gérant»).

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, par une décision prise à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les Gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les Gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) et à tout moment. L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des Gérants de deux classes différentes, à savoir des Gérants de classe A (les «Gérants de Classe A») et des Gérants de classe B (les «Gérants de Class B»). Une telle classification des Gérants devra être dûment consignée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les Gérants être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les Gérants constituent un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»). Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les Gérants peuvent être représentés aux réunions du Conseil de Gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Le Conseil de Gérance se réunira sur demande d'un gérant. Convocation à toute réunion sera donnée par lettre, câble, télégramme, téléphone, télécopieur, télex ou courrier électronique à chaque gérant au minimum 24 heures avant la réunion, sauf urgence, auquel cas un délai de douze (12) heures sera suffisant. Il peut être renoncé à la convocation par écrit, télécopie, télégramme ou courrier électronique par chaque gérant. Une convocation séparée ne sera pas exigée pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieu décrits dans un échancier adopté antérieurement par résolution du Conseil de Gérance.

Une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée aura le quorum nécessaire pour délibérer si la majorité des Gérants est présente ou représentée et si au moins deux (2) des Gérants participent à une telle réunion à partir du Luxembourg. Les décisions du Conseil de Gérance sont valablement prises par l'agrément de la majorité des Gérants de la Société (représentation comprise). Dans le cas où néanmoins l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de Gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B) toute résolution du Conseil de Gérance ne peut être valablement prise que si approuvée par la majorité des Gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le Conseil de Gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions du Conseil de Gérance seront consignées dans des procès-verbaux lesquels seront signés par un gérant de la Société.

Les résolutions des Gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et des extraits seront émis sous la signature individuelle de tout gérant.

Le gérant ou chacun des Gérants (dans le cas d'un Conseil de Gérance) ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et opérations relatifs à la Société. La Société sera engagée par la signature individuelle de chacun du/des gérant(s) ou par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le ou un des Gérants.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérant(s) de Catégorie A et Gérant(s) de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Classe A et d'un Gérant de Classe B.

Art. 8. Responsabilité des Gérants. Les Gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Décisions des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut valablement prendre part aux résolutions écrites et valablement se faire représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions des associés sont prises dans les formes et à la/aux majorité/s prévues dans les présents statuts ou prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées y compris des assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, vidéo conférence, ou tous autres moyens de communication permettant à tous les associés prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle assemblée. Toute assemblée des associés de la Société ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par le Conseil de Gérance par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises (i) qu'à la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés sera obligatoire. La date de la tenue de l'assemblée générale annuelle est fixée au 1^{er} juin de chaque année à 11.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

Art. 11. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de l'année suivante.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale le Conseil de Gérance établit les comptes annuels.

Art. 13. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 14. Distribution. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le Conseil de Gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission (si présent) peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 15. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 16. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les parties comparantes, celles-ci ont souscrit et intégralement libéré les parts sociales suivantes:

Associé	Nombre de parts sociales	Capital souscrit (euro)
EPI 1 S.à r.l.	12.500	12.500,-
Total:	12.500	12.500,-

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ mille cent euro (EUR 1.100,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

1. Luxembourg Corporation Company S.A., société de droit luxembourgeois, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B37974, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

2. Breitling Frank Alexander, né le 17 mai 1971 à Calw (Allemagne), demeurant professionnellement à 33 Grosvenor Place, 5^{ème} Etage London SW1X7HY Royaume-Uni;

3. Lonquich Christian Günter, né le 5 avril 1978 à Trèves (Allemagne), demeurant professionnellement à 33 Grosvenor Place, 5^{ème} Etage London SW1X7HY Royaume-Uni.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2015.

En foi de quoi, Nous notaire, soussigné, avons apposé notre sceau en date qu'en tête.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu aux comparants, qui ont requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, lesdits comparants ont signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Signé: T. BODEVING, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 13/04/2015. Relation: DAC/2015/6050. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé) pd: RODENBOUR.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 30 avril 2015.

Référence de publication: 2015064735/370.

(150074108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

Eureka Real Estate, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 25, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 196.429.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Stéphane Avzaradel, agent immobilier-juriste, né le 22 février 1984 à Uccle, Belgique, demeurant à L-1251 Luxembourg, 25, avenue du Bois;

2. Madame Monique Montet, sans état particulier, née le 8 mai 1944 à Nancy, France, demeurant à F-54000 Nancy 11, rue des Bégonias;

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'achat, la vente, l'échange d'immeubles bâtis et non bâtis, la prise en bail, la location de toutes propriétés immobilières ainsi que toutes les opérations auxquelles les immeubles peuvent donner lieu, qu'elles soient commerciales, financières, mobilières ou immobilières ainsi que l'exploitation d'une agence immobilière.

Elle a également pour objet la prestation de services administratifs généralement quelconques pour tiers, à l'exclusion de toutes activités d'expert-comptable et de conseil économique, ainsi que la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation, l'extension ou le développement.

Art. 3. La société prend la dénomination de EUREKA REAL ESTATE S.à r.l.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de 12.500 Euros (douze mille cinq cents euros) représenté par 250 (deux cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de 50 Euros (cinquante euros) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Titre II. Administration - Assemblée Générale

Art. 9. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits, nommés par l'assemblée des associés, qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

En tant que simple mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts lui appartenant.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente; chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Titre III. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 12. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre deux mille quinze.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci atteigne le dixième du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 16. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Les parts sociales sont librement transmissibles pour cause de mort, même par disposition de dernière volonté, à condition que ce soit en ligne directe

Tout autre bénéficiaire devra être agréé par une décision prise à l'unanimité des associés survivants

Art. 17. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Art. 18. En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 19. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

Evaluation des Frais

Art. 20. Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Souscription et Libération du capital

1) Monsieur Stéphane Avzaradel, préqualifié,	125 parts sociales
2) Madame Monique Montet, préqualifiée,	125 parts sociales
Total: deux cent cinquante parts sociales	250 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1.- Le nombre de gérant est fixé à un (1).
- 2.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Stéphane Avzaradel, préqualifié, né le 22 février 1984 à Uccle (Belgique), domicilié à 25, avenue du Bois L-1251 Luxembourg

La société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant unique.

- 3.- L'adresse de la société sera la suivante:

L-1251 Luxembourg, 25, Avenue du Bois.

Avertissement

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Avzaradel, M. Montet et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 28 avril 2015. 2LAC/2015/9180. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Paul Molling.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2015.

Référence de publication: 2015064751/123.

(150074311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

Italfortune International Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 8.735.

In the year two thousand and fifteen, on the ninth day of March.

Before Maître Danielle Kolbach, notary residing in Redange-sur-Attert, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

Was held

the extraordinary general meeting of shareholders (the "Meeting") of Italfortune International Fund (the "Merging Fund"), a public limited company (société anonyme) having its registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, qualifying as an investment company with variable share capital (société d'investissement à capital variable), governed by Part I of the law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment, and incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Paul Hencks, then notary residing in Luxembourg, on 3 December 1969, which was published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 29 December 1969.

The articles of incorporation of the Merging Fund have been last amended pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, who acted in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, on 3 November 2008, published in the Mémorial on 27 November 2008.

The Meeting was opened at the registered office of the Merging Fund at 2.30 p.m. (Luxembourg time), under the chairmanship of Ms. Murielle Nguyen, professionally residing in Esch-sur-Alzette,

who appointed as secretary Ms. Nathalie Clement, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mr. Luigi Sartini, professionally residing in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the Meeting is the following:

1. To approve the merger of the sole sub-fund of the Merging Fund (the "Merging Sub-Fund") into Gestielle Absolute Return, an undertaking for collective investment in transferable securities managed by Aletti Gestielle SGR S.p.A. (the "Receiving Fund"), incorporated in Italy under registration number IT0000380763 (the "Merger"), upon hearing:

i. the information notice on the proposed Merger (the "Merger Notice");

ii. a report of the board of directors of the Merging Fund (the "Board of Directors") and of the board of directors of the Receiving Fund explaining and justifying the Merger proposal (the "Common Terms of Merger");

iii. the audited report prescribed by Deloitte S.A.;

2. To determine 4 May 2015 as the effective date of the Merger as further detailed in the Common Terms of Merger (the "Effective Date");

3. To approve that on the Effective Date, all assets and liabilities of the Merging Sub-Fund will be automatically transferred to the Receiving Fund;

4. To approve that on the Effective Date, the Receiving Fund will issue to the shareholders in the Merging Sub-Fund, units in the Receiving Fund as detailed in the Merger Notice sent to the shareholders of the Merging Sub-Fund together with the present notice on 18 February 2015;

5. To state that, as a result of the Merger, following the transfer of all assets and liabilities of the Merging Sub-Fund to the Receiving Fund, the Merging Fund will be liquidated in due course and an application will be filed with the Commission de Surveillance du Secteur Financier (the "CSSF") for the removal of the Merging Fund from the CSSF list of authorized UCITS;

6. Subject to the terms of the foregoing resolutions, and if not stated otherwise in the foregoing resolutions, grant any member of the Board of Directors the power:

- to take or cause to be taken any and all actions and to execute and deliver or cause to be executed and delivered the above resolutions and all such further agreements, certificates, instruments and documents, as deemed appropriate, and to incur and pay all such fees and expenses as may be necessary or advisable in order to carry out and perform the purpose and intent of the foregoing resolutions, the signature of any such person being due evidence for all purposes of approval of the terms thereof by and in the name of the Merging Fund;

- to enter into all corporate documents necessary for the above mentioned resolutions;

- to delegate any or all of the powers and discretions vested in them by virtue of the foregoing resolutions by way of power or powers of attorney to such individuals and upon such terms as the individual acting may in his absolute discretion determine, the exercise of such discretion to be conclusively evidenced by his execution thereof, by his sole signature, in the name and on behalf of the Merging Fund;

7. To consider any other matter that may properly come before the Meeting.

II. The present Meeting was convened by notices containing the above agenda sent to all the registered shareholders on 18 February 2015 and published in the Luxemburger Wort and in the Memorial on 18 February 2015 and on 27 February 2015.

III. That the names of the shareholders present at the Meeting or duly represented by proxy, the proxies of the shareholders represented, as well as the number of shares held by each shareholder, are set forth on the attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented, the members of the board of the Meeting and the notary. The aforesaid list shall be attached to the present deed and registered therewith. The proxies given shall be initialed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and by the notary and shall be attached in the same way to this document.

IV. That the Meeting can only be validly held if more than fifty percent (50%) of the share capital is present or represented. The resolution on each item of the agenda shall be decided by a resolution adopted by at least seventy-five percent (75%) of the votes validly cast at this Meeting.

V. That, pursuant to the attendance list of the Merging Fund, out of 2,148,936.863 shares outstanding, shares are represented at the present extraordinary general meeting.

VI. That, consequently, the present Meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the items of the agenda

After deliberation the Meeting took the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The Meeting resolves to approve the Merger.

Second resolution

In accordance with Article 66(4) of the Law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment, the Meeting resolves to determine 4 May 2015 as the Effective Date of the Merger as further detailed in the Common Terms of Merger.

Third resolution

The Meeting resolves to approve that on the Effective Date, all assets and liabilities of the Merging Sub-Fund will be automatically transferred to the Receiving Fund.

Fourth resolution

The Meeting resolves to approve that on the Effective Date, the Receiving Fund will issue to the shareholders in the Merging Sub-Fund, units in the Receiving Fund, as detailed in the Merger Notice.

Fifth resolution

The Meeting resolves to acknowledge that, as a result of the Merger, following the transfer of all assets and liabilities of the Merging Sub-Fund to the Receiving Fund, the Merging Fund will be liquidated on May 4th 2015 and an application will be filed with the CSSF for the removal of the Merging Fund from the CSSF list of authorized UCITS.

All the books and records of the Company will be kept during a period of five years at the former registered office of the Company at L-1528 Luxembourg, 11-13, Boulevard de la Foire.

Sixth resolution

Subject to the terms of the foregoing resolutions, and if not stated otherwise in the foregoing resolutions, the Meeting resolves to grant any member of the Board of Directors the power:

- to take or cause to be taken any and all actions and to execute and deliver or cause to be executed and delivered the above resolutions and all such further agreements, certificates, instruments and documents, as deemed appropriate, and to incur and pay all such fees and expenses as may be necessary or advisable in order to carry out and perform the purpose and intent of the foregoing resolutions, the signature of any such person being due evidence for all purposes of approval of the terms thereof by and in the name of the Merging Fund;

- to enter into all corporate documents necessary for the above mentioned resolutions;

- to delegate any or all of the powers and discretions vested in them by virtue of the foregoing resolutions by way of power or powers of attorney to such individuals and upon such terms as the individual acting may in his absolute discretion determine, the exercise of such discretion to be conclusively evidenced by his execution thereof, by his sole signature, in the name and on behalf of the Merging Fund.

There being no further business on the agenda, the Meeting closes at 3 p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request on the above appearing parties, the present deed is worded in English.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Meeting, the members of the board of the Meeting, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: D. KOLBACH, M. NGUYEN, N. CLEMENT, L. SARTINI.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 16 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/8062. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 avril 2015.

Référence de publication: 2015064007/116.

(150073386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Cloud Transition s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3598 Dudelange, 13, route de Zoufftgen.

R.C.S. Luxembourg B 184.453.

—
EXTRAIT

Par acte sous seing privé de cession de parts sociales en date du 22 avril 2015, il est décidé d'une nouvelle répartition des parts sociales de la société:

Les associés de la société sont désormais répartis de la manière suivante:

- Monsieur DE BONI Ermano, chef d'entreprise, né le 7 février 1953 à Mercy-le-Bas (France), demeurant 5 rue des Bouleaux F-67810 Holtzheim (France) détient 33 parts sociales de la société.

- Monsieur CALMEJANE Cédric, chef d'entreprise, né le 31 mars 1971 à Talence (France), demeurant 3 lieu-dit Camarsan, F-33420 Grézillac (France) détient 34 parts sociales de la société.

- Monsieur HIRSCH Emmanuel, chef d'entreprise, né le 3 octobre 1966 à Paris (France), demeurant 42 rue Kilford F-92400 Courbevoie (France) détient 33 parts sociales de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015063781/19.

(150073757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.